



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

CE146.R5 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CE146.R5

DÉSIGNATION DE TROIS MEMBRES AUPRÈS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OPS

LA 146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Considérant que la résolution CD49.R2 (2009) du 49^e Conseil directeur a créé le Comité d'audit de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) pour servir d'entité consultative experte et indépendante auprès du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) et des États Membres de l'OPS ;

Guidée par les Termes de référence du Comité d'audit déterminant le processus à suivre dans l'évaluation et la nomination par le Comité exécutif des membres du Comité d'audit de l'OPS ;

Notant que les Termes de référence du Comité d'audit stipulent que les membres seront nommés pour un maximum de deux mandats complets de trois années chacun, à l'exception des trois premiers membres du Comité qui seront nommés, par tirage au sort, à un mandat initial de deux, trois et quatre ans respectivement,

DÉCIDE :

1. De remercier la Directrice du BSP et le Sous-comité de programme, budget et administration pour tous leurs efforts et l'attention portée à la recherche et à la nomination de candidats hautement qualifiés auprès du Comité d'audit de l'OPS.

2. De nommer les candidats suivants comme membres du Comité d'audit de l'OPS :

M. Alain Gillette, pour un mandat initial de quatre ans,

Mme Carman L. LaPointe, pour un mandat initial de trois ans,

M. Peter Maertens, pour un mandat initial de deux ans.

(Troisième réunion, le 22 juin 2010)